

A Blois, le 14 novembre 2016

**COMPTE-RENDU DES CAPL LISTES D'APTITUDE**  
**DES 8 ET 10 NOVEMBRE 2016**

Les 8 et 10 octobre 2016 se sont tenues les deux CAPL listes d'aptitude respectivement de B en A et de C en B.

Nous avons lu la déclaration liminaire indiquée infra. M. Le Buhan a répondu qu'il était très attaché à la promotion interne et trouvait nos propos sur le démantèlement de notre administration « excessifs ». Là encore, nous ne faisons qu'une simple constatation de ce qui se passe au sein de la DGFIP.

Sur une plage d'appel statutaire (agents pouvant demander une promotion, c'est-à-dire justifiant quinze années de service public et huit en tant que cadre B) de 114 contrôleurs, treize candidats se sont inscrits pour la liste de B en A.

Sur une plage d'appel statutaire (justifiant neuf années de service public) de 99 agents, quatorze candidats se sont inscrits pour la liste de C en B.

Une évidence, année après année le volume de promotions au titre des plans de qualification ministériel, se réduit comme peau de chagrin ! Le potentiel de promotions donné au département par la Direction Générale était de... zéro en catégorie A et seulement deux en catégorie B. La Direction a proposé un agent en « excellent » en A et un en B (c'est-à-dire présentés en CAPN) et aucun « très bon » (dossiers non présentés en CAPN mais appelés à devenir par la suite « excellents »). Tous les autres dossiers étaient classés « à revoir », c'est-à-dire écartés.

Les critères de sélection retenus par la Direction : l'examen du parcours professionnel et la notation des cinq dernières années, l'aptitude à exercer les fonctions du grade supérieur et à encadrer une équipe (ce dernier point en particulier pour les B en A), l'aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique. D'autres critères rentrent en ligne de compte, comme la participation effective aux concours ou examens professionnels, la participation à des actions en tant que formateurs, etc.

Après débat, avec la volonté appuyée des élus de toutes les O.S. de pousser pour que plus de dossiers soient sélectionnés et présentés en CAPN, et en particulier de Solidaires-Finances Publiques pour les dossiers qui nous avaient été mandatés, au cas où la volumétrie serait revue à la hausse ou en cas de réussite aux concours, pour la CAPL de B en A, malgré une potentialité de zéro, M. Le Buhan a abondé son projet initial d'un dossier supplémentaire en « excellent ». Pour la CAPL de C en B, trois dossiers, préalablement classés « à revoir », ont été sélectionnés : deux en « excellent » (soit trois au final) et le troisième en « très bon ».

Les agents classés « excellent » devront faire une fiche de mutation à titre conservatoire au cas où ils seraient promus. Les promus participeront au mouvement national de mutation au 1/9/2017.

Nous avons voté CONTRE les listes proposées par la Direction. Il ne s'agit bien évidemment en aucun cas de voter contre les agents qui se sont vus classer « excellent » ou « très bon », mais contre des modalités de sélection qui écartent de façon arbitraire des agents ayant prouvé leur aptitude à exercer les fonctions du grade supérieur.

Les postulants aux listes d'aptitude doivent être particulièrement vigilants lors de la campagne d'évaluation aux termes utilisés dans leurs appréciations littérales et le tableau profil croix. Evoquez clairement votre souhait de passer au grade supérieur par liste d'aptitude lors de votre entretien.

La Direction propose un entretien à chaque candidat pour connaître les points forts et à améliorer de son dossier.

Les ELUS de SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES 41 ayant siégé :  
Catherine LANG (titulaire) et Christèle REGNIER (suppléante) pour la CAPL A  
Céline LEGENDRE et Lilian PERENA (titulaires), Emmanuelle PAILLIER (suppléante) pour la CAPL B

Nous vous donnons lecture de la liminaire lue à la CAPL :

Monsieur le Président,

Depuis 2002, année après année, les gouvernements successifs ont tous pris des mesures qui n'ont cessé d'affaiblir la DGFIP.

- Tous ont mis en avant les qualités des agents des Finances Publiques, ont vanté les résultats de la DG-FiP, et ont feint d'ignorer une réalité dont ils étaient pourtant parfaitement informés : hausse des charges de travail, complexité croissante du travail, dégradation inquiétante des conditions de vie au travail, baisse de la qualité du service public.
- Tous ont promu le numérique, présenté comme un moyen de dégager des gains de productivité et d'améliorer les missions, alors que cela n'a pas endigué la hausse de la charge de travail, et se retourne contre les usagers sommés de déclarer ou de payer sur internet.
- Tous ont profondément déstructuré notre administration : réformes dans l'ex-Direction Générale des Impôts comme dans l'ex-Direction Générale de la Comptabilité Publique, création de la DGFIP en 2008, restructurations des services de la DGFIP, suppressions des trésoreries de proximité, regroupement de services...
- Tous ont réduit les effectifs de la DGFIP : plus de 35 000 emplois ont été supprimés depuis 2002, soit plus d'un quart des effectifs.
- Circonstance aggravante dans les choix budgétaires des gouvernements : la reconnaissance des agents est réduite à la portion congrue. Les promotions internes sont en chute libre et les régimes indemnitaires stagnent.

Pour Solidaires Finances Publiques, il y a urgence à agir !

Solidaires Finances Publiques mettra tout en œuvre pour combattre le plan de destruction de la DGFIP, voulu et assumé par le Directeur Général à travers ses lignes directrices.

Solidaires Finances Publiques revendique des mesures d'urgence visant à renforcer la DGFIP et ce, sans délai :

- Décider un moratoire sur les restructurations et engager une réflexion sur l'accès au service public, son implantation et sa couverture territoriale.
- Stopper les suppressions d'emplois, établir un plan pluriannuel de recrutement pour renforcer la DGFIP, et recruter l'intégralité des listes complémentaires des concours ouverts.
- La reconnaissance et les droits des agents doivent enfin être de véritables priorités. Il en va notamment des règles de gestion. Solidaires Finances Publiques s'opposera à toute tentative de déréglementation et de régression en la matière.
- De la même manière, la perte de pouvoir d'achat est inacceptable. De ce point de vue, un plan de promotions internes ambitieux, une revalorisation des régimes indemnitaires et des remboursements de frais sont des mesures légitimes et nécessaires.

Solidaires Finances Publiques rappelle aussi son opposition à toute modulation individuelle de la rémunération.

Concernant cette CAPL, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion interne à la DGFIP.

La liste d'aptitude en est un des éléments. Elle permet de constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel et ce, le plus souvent, pour des raisons personnelles les ayant contraints à ne pas pouvoir les passer. Le plan de qualification qui, années après années, ne cesse de se réduire, limite les possibilités de promotion des agents de la DGFIP, les listes d'aptitude en sont particulièrement impactées.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

En ouverture des travaux, nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale ainsi que les critères de sélection ayant départagés les candidats.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quelque soient les métiers exercés.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.